

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 JUIN 2025**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 17 juin 2025 à 8 h par visioconférence conformément à l'article 51 de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, et à l'article 164.1 modifié du *code municipal*.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, et les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais, sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS** Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale, M. Robert Binette, Directeur du Service des finances, Directeur général adjoint et Trésorier, Me Charles-Hervé Aka, Directeur du Service des affaires juridiques et Greffier, Mme Christine Séguin, Greffière adjointe.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte à 8 h.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1)* en s'abstenant de voter.

### **193-25**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **194-25**

#### **VOCATION DES AMÉNAGEMENTS D'ACCÈS PUBLICS À LA RIVIÈRE GATINEAU DANS LES SECTEURS DE FARM POINT ET DU CHEMIN BURNETT**

ATTENDU QUE le projet d'aménagements d'accès publics à l'eau est une priorité du conseil municipal qui est conscient de la forte demande pour de tels aménagements de la part des citoyens de la Municipalité de Chelsea depuis plusieurs années;

## SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 JUIN 2025

### 194-25 (suite)

ATTENDU QUE la résolution 332-24 a officialisé le secteur de Farm Point, entre le parc et le centre communautaire, ainsi que le secteur du chemin Burnett pour l'aménagement d'accès à l'eau;

ATTENDU QUE l'administration municipale a été mandatée pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre afin de rendre ces accès sécuritaires et accessibles;

ATTENDU QU'après analyse, il est recommandé d'ajouter un quai communautaire universellement accessible avec un corridor de nage en eau libre de 125 mètres devant le parc de Farm Point en 2026 conditionnel à l'approbation des certificats d'autorisation du MELCCFP;

ATTENDU QU'IL est également recommandé d'officialiser un accès de mise à l'eau pour embarcations non motorisées devant le centre communautaire Farm Point ainsi qu'un accès d'embarcations non motorisées à l'extrémité du chemin Burnett, le tout en 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil approuve les aménagements suivants :

- un quai communautaire avec un corridor de nage en eau libre devant le chalet de service dans le secteur Farm Point;
- une mise à l'eau pour les embarcations non motorisées devant le centre communautaire du secteur Farm Point; et
- une mise à l'eau pour les embarcations non motorisées à l'extrémité du chemin Burnett.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain propose un amendement, soit de retirer le texte suivant de la résolution et demande le vote :

*« une mise à l'eau pour les embarcations non motorisées devant le centre communautaire du secteur Farm Point; »*

#### POUR

- Enrico Valente
- Dominic Labrie
- Rita Jain

#### CONTRE

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais

Tel que prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 JUIN 2025**

### **194-25 (suite)**

Le conseiller Christopher Blais demande le vote sur la résolution originale :

#### **POUR**

- Kimberly Chan
- Cybèle Wilson
- Rita Jain
- Christopher Blais

#### **CONTRE**

- Enrico Valente
- Dominic Labrie

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

\* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège, il est 9 h 05.

### **195-25**

#### **AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ACCÈS À LA RIVIÈRE GATINEAU DANS LE SECTEUR DE FARM POINT**

ATTENDU QUE le projet d'aménagements d'accès publics à la rivière Gatineau est une priorité du conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet d'aménager un accès public à la rivière Gatineau fait suite à forte demande des citoyens de Chelsea depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 332-24, le conseil a officialisé le site du futur aménagement à la rivière Gatineau situé entre le parc et le centre communautaire dans le secteur de Farm Point;

ATTENDU QU'afin d'offrir un accès public à la rivière qui soit adapté et sécuritaire pour tous les citoyens de Chelsea y compris ceux ayant une mobilité réduite, la Municipalité doit faire l'acquisition de nouveaux équipements flottants;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement d'un accès public à la rivière Gatineau comprennent l'émission d'un plan d'ingénierie nécessaire pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA) auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, l'acquisition d'une passerelle, d'un quai et l'installation des deux structures;

ATTENDU QUE vu les délais pour la réalisation des travaux et sur recommandation de son chargé de projet pour le projet d'aménagement d'un accès public à la rivière Gatineau, le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a demandé un prix et a reçu une soumission, soit celle de l'entreprise Marina Technologies au montant de 122 891,03 \$ taxes incluses, laquelle comprend l'émission des plans, l'acquisition de la passerelle et du quai, la fabrication, la livraison et l'installation de ces infrastructures, pour un montant net de 112 215,89 \$;

ATTENDU QUE le chargé de projet pour le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission et la déclare conforme aux exigences requises pour la réalisation de tels travaux;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 JUIN 2025**

### **195-25 (suite)**

ATTENDU QUE la soumission déposée par Marina Technologies est recommandée par le chargé de projet pour le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'acquisition de la passerelle et du quai sera remboursée par règlements d'emprunt numéros 1301-24 et 1338-25;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil municipal approuve la fabrication, l'achat, la livraison et l'installation d'une passerelle et de quais commerciaux de l'entreprise québécoise Marina Technologies au coût de 122 891,03 \$ taxes incluses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-721 Infrastructures loisirs & culture.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

- | POUR                | CONTRE           |
|---------------------|------------------|
| - Kimberly Chan     | - Dominic Labrie |
| - Cybèle Wilson     |                  |
| - Rita Jain         |                  |
| - Christopher Blais |                  |

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **196-25**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée à 9 h 13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Charles-Hervé Aka  
Greffier

---

Pierre Guénard  
Maire